

NOUZONVILLE

30 000 € POUR LES PATRONS VOYOUS

Les patrons américains de Thomé-Génot avaient été condamnés à cinq ans de prison. L'État devra cependant les indemniser à hauteur de 30 000 €. **PAGE 3**



« C'est scandaleux d'indemniser le préjudice moral de patrons voyous », dit l'avocat des salariés. Archives K. Kubena

AIGLEMONT

Ils attendent un coup de main pour la récolte de leur safran

PAGE 2

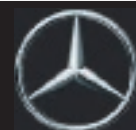
FOOTBALL

CAP SUR LA RUSSIE ET LA COUPE DU MONDE 2018

PAGE 31



COVEMA
Bienvenue dans les étoiles



Mercedes-Benz

PORTES OUVERTES 14 ET 15 OCTOBRE

VENEZ ESSAYER LES SIMULATEURS DE COURSE



1 rue Camille Didier - Charleville-Mézières